

Fiche de poste
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Intitulé du poste :	Stagiaire Histoire de la politique scientifique de la DAP
Corps concernés :	Stagiaire
Affectation :	Ministère de la Justice Direction de l'Administration Pénitentiaire Sous-direction de l'expertise (SDEX) Laboratoire de recherche et d'innovation (EX4)
Localisation :	35 rue de la gare 75019 PARIS
Poste profilé :	Oui

Présentation de la direction de l'administration pénitentiaire :

L'administration pénitentiaire, sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice, et avec le concours des autres services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, assure le service public pénitentiaire ; à ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. La Direction de l'administration pénitentiaire est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Son budget annuel s'élève à 3,6 milliards d'euros. Elle emploie près de 41 000 agents. Outre l'administration centrale, 188 établissements pénitentiaires et 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent ses services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre deux services à compétence nationale, l'Agence nationale du TIG et de l'insertion professionnelle et le service national du renseignement pénitentiaire, ainsi qu'une école de formation (ENAP). Elle prend en charge plus de 250 000 personnes, dont environ 170 000 en milieu ouvert et près de 80 000 placées sous écrou.

I – Missions et organisation du Lab' Recherche & Innovation

Le Lab' Recherche & Innovation fait partie de la sous-direction Expertise. Il s'agit du guichet unique pour la recherche en sciences humaines et sociales et pour l'expertise sur les sujets techniques. Il a notamment pour mission de recueillir les besoins en connaissances et en innovations, de réaliser une veille scientifique et technique, d'assurer l'expérimentation et la prospective pour favoriser l'innovation dans les domaines technologiques comme dans ceux des sciences humaines et comportementales. Composé de spécialistes en ingénierie et de chercheurs en sciences humaines, le Lab' Recherche & Innovation est chargé d'identifier les expérimentations innovantes proposées par les services déconcentrés, par d'autres administrations ou par des entreprises du secteur privé et d'expertiser la pertinence de leur développement pour l'administration pénitentiaire ainsi que les conditions de leur mise en œuvre, sous un angle juridique, technique et financier. Le Lab' est chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique scientifique de la DAP à travers l'accompagnement, le financement, la réalisation et la valorisation de recherches en sciences humaines et sociales. Il assure la diffusion des concepts et des savoirs utiles à la prise de décision, à l'évolution des pratiques professionnelles et des prises en charges des PPSMJ.

II – Description du poste

A l'heure où la Direction de l'administration développe sa politique scientifique, il est nécessaire d'analyser l'histoire de la recherche à la DAP, tant du point de vue organisationnel que du point de vue des recherches réalisées et de leurs résultats. Ce regard historique permettra d'alimenter et de consolider la stratégie scientifique de la DAP.

Sous l'autorité du chef de section innovations sciences humaines et sociales et du chargé d'études en histoire, le stagiaire aura pour mission de produire un rapport de recherche portant sur l'histoire de la politique de recherche de la DAP. Historiquement, la DAP s'est imposée comme un acteur central de la recherche sur les politiques pénales et pénitentiaires. Ce fort investissement se justifie par : la diversité des missions de la pénitentiaire (insertion, probation et sécurité) ; la complexité des dynamiques professionnelles ; la nécessité de mieux connaître les publics pris en charge. Les problématiques émergentes, comme la radicalisation violente, ont confirmé cet intérêt pour la recherche et sa nécessité au sein de l'AP. Ainsi, dès 1958 est créé le Bureau d'études et de documentation qui devient en 2009 le Bureau des études et de la prospective (PMJ5). En parallèle, la DAP se dote en 1964 d'un Centre national d'études et de recherches pénitentiaires (CNERP) qui disparaît en 1983. En 2015 est créé le Bureau des études et des statistiques (Me5). Il est remplacé en 2019 par le Lab' Recherche & Innovation. La création du Lab' répond à l'exigence d'articuler au mieux recherche, innovation et expérimentation, afin de faire fructifier les acquis de la recherche scientifique. Dans ce contexte, il convient de rendre compte des « doctrines » scientifiques qui ont été celles de la DAP et de porter au jour les acquis scientifiques de plusieurs décennies de recherche afin d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Le rapport de recherche devra *a minima* comprendre les éléments suivants :

- chronologie détaillée des programmations de recherche ;
- histoire analytique de l'évolution organisationnelle de la recherche à la DAP ;
- analyse des thématiques de recherches portées par la DAP ;
- étude sur les modalités de diffusion et valorisation des résultats de recherche ;
- analyse des partenariats scientifiques de la DAP.

Pour réaliser ses tâches, le stagiaire – accompagné par le chargé d'études en histoire - exploitera les archives de la DAP, aura accès aux ressources scientifiques disponibles au Lab' et à la bibliothèque de la Chancellerie, et pourra effectuer des entretiens auprès des personnes ayant contribué au développement de la politique de recherche de la DAP.

III – Compétences requises

- Niveau master en sciences humaines et sociales ou + ;
- Formation en histoire ou en sociologie (des sciences, de la connaissance, de la prison, du droit, des institutions, etc.) ;
- Familiarité avec le travail sur archives ;
- Compétences rédactionnelles solides ;
- Capacité à effectuer des recherches ;
- Sans être nécessaire, une familiarité avec les méthodes d'analyse statistique sera appréciée ;
- Maîtrise des outils bureautiques.

IV- Durée du stage

La durée du stage est de trois mois. Début souhaité au 1^{er} octobre.

Renseignements et candidatures :
M. Ivan GOMBERT, chef du Lab
ivan.gombert@justice.gouv.fr